

EXIGENCES DE DÉPÔT POUR DES DEMANDES DE DESSIN EN AUSTRALIE.

Nous avons besoin des renseignements suivants pour déposer une demande de dessin en votre nom.

EXIGENCES DE DÉPÔT

- Le nom complet ainsi que l'adresse du ou des demandeurs.
- Le nom générique du ou des articles ou produits, par ex. bouteille, pompe, chaussure.
- Représentations de l'article(s) ou produit(s), incluant de préférence une vue en perspective. Nous pouvons fournir en option des services de dessin, si vous le préférez.
- Une description de toutes les nouvelles et différentes fonctionnalités du ou des dessin(s) auxquelles une attention particulière doit être apportée lors de l'examen de la validité et de la contrefaçon du dessin.

- Les détails du droit confirmant la façon dont le ou les demandeurs obtiennent le droit à l'enregistrement du dessin du ou des auteurs, par ex. par cession explicite ou contrat de travail.
- Détails de toute revendication de priorité conventionnelle, y compris le numéro de la demande prioritaire, le pays et la date dépôt de la ou des demande(s) prioritaire(s).

Les représentations devraient de préférence être des dessins en lignes noires. Des images numériques (photographiques) sont acceptables.

N'incluez pas de libellé ou de numérotation dans les représentations autres que pour

indiquer le type de vue (en perspective, de face, de côté etc.). Nous ne recommandons pas l'utilisation de dessins d'ingénierie car ils présentent généralement des mesures superflues et des détails de fabrication qui peuvent aider à la copie du produit.

Nous recommandons également la suppression des marques commerciales, des noms du produit et de la société, des numéros des pièces, des codes de fabrication ou de sécurité, des marques ou des normes, ou de libellé comme « en instance de brevet », « numéro du brevet » ou « dessin enregistré », etc.

Une fois que la demande est déposée, elle sera examinée

COMPETE WITH CONFIDENCE.

pour les formalités et les exigences d'enregistrement. Si aucune objection n'est faite par le Registre des dessins et modèles, la demande passera à l'enregistrement.

EXAMEN

Une demande de dessin ou d'enregistrement n'est pas automatiquement examinée pour les exigences de fond. Une fois enregistrée, le demandeur, un tiers ou le Responsable du registre des dessins et modèles peut demander un examen de fond.

S'il est commencé, l'examen de fond doit être complété et l'enregistrement du dessin certifié dans les six mois suivant l'émission du premier rapport d'examen de fond.

L'enregistrement du dessin devient caduc s'il n'est pas certifié dans ce délai. Aucune prolongation de ce délai de six mois n'est possible, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Une fois certifié, l'enregistrement est applicable à des fins de contrefaçon contre des tiers.

DURÉE

Une fois enregistré, l'enregistrement d'un dessin reste en vigueur pour une période initiale de cinq (5) ans à compter de la date d'enregistrement et peut être renouvelé une fois pour une nouvelle période de cinq années, soit une durée maximale potentielle de dix ans.



Our Offices:

Victoria
T: +61 3 9819 1664

New South Wales
T: +61 2 8874 0400

Western Australia
T: +61 8 9222 0100


Email:

mail@watermark.com.au

Site Internet:

www.watermark.com.au

 @WatermarkIP

 Watermark
Intellectual Property

Our Services:

- Patents & Designs
- Trade Marks
- IP Legal
- IP Advisory
- Competitive Business Intelligence